



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Compagnie des Alpes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre 784 824 153

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre
des experts comptables de Paris sous le n°14-30080101
et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International
Limited, une société de droit anglais (« private company
limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Compagnie des Alpes

Société anonyme

RCS : Nanterre 349 577 908

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation s'élèvent à 1 119,2 M€ en valeur nette et représentent 94,6 % du total actif de la société au 30 septembre 2024. Ces titres de participation sont évalués conformément à la méthode mentionnée aux paragraphes 2.3 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison :

- d'une part de leur importance significative dans les comptes annuels,
- d'autre part parce que la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des méthodes d'évaluation multicritères, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations susceptibles d'avoir un impact important sur les provisions pour dépréciations comptabilisées.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par la société. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans à moyen terme établis au niveau de chaque filiale, revus et validés par la gouvernance de la société.

Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2024/2025 et plus largement du plan moyen terme 2025/2029 établis par la direction générale du groupe, et approuvés par le conseil d'administration ;

- le caractère raisonnable des principales hypothèses et estimations ou appréciations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons également apprécié la pertinence des hypothèses retenues par le Groupe par rapport à notre connaissance du contexte économique et d'activité de chaque filiale et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'Assemblée générale du 18 novembre 1998 pour le cabinet Forvis Mazars et du 14 mars 2024 pour le cabinet KPMG.

Au 30 septembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la vingt-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la première année, dont respectivement vingt-sept années et une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des comptes

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 29 janvier 2025

Signé par :

 B9BDAA7899DD41C...

Virginie Chauvin

Associée

KPMG SA

Paris La Défense, le 29 janvier 2025

Digitally signed by
 Eric Amato
 Signé par : Eric Amato
 Heure de signature : 29 janvier 2025 | 16:53 CET
 DocuSign
 O: KPMG SA, OU: 0002 775726417
 C: FR
 Emetteur : CertEurope eID User
 B5D654604C9C4CA29F3D3661B3B579E4

Digitally signed by
 Boris Tellier
 Signé par : Boris Tellier
 Heure de signature : 29 janvier 2025 | 17:15 CET
 DocuSign
 O: KPMG SA, OU: 0002 775726417
 C: FR
 Emetteur : CertEurope eID User
 4D1555459D7E4C24ABE5BA67920EEDDC

Eric Amato

Associé

Boris Tellier

Associé

5.4 Comptes sociaux

5.4.1 Bilan social, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2024

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2024			30/09/2023
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	51 414	16 994	34 420	27 524
Immobilisations corporelles	3 753	1 907	1 846	2 016
Immobilisations financières	1 218 283	81 038	1 137 245	965 875
ACTIF IMMOBILISÉ	1 273 449	99 939	1 173 510	995 415
Créances d'exploitation	8 661	10	8 651	5 759
Trésorerie	78		78	30 814
ACTIF CIRCULANT	8 739	10	8 729	36 573
Charges constatées d'avance	1 013		1 013	1 506
Écart de conversion actif			0	0
TOTAL ACTIF	1 283 202	99 949	1 183 253	1 033 494

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2024	30/09/2023
Capital social	25 311	25 267
Prime d'émission & boni de fusion	628 329	634 133
Réserve légale	18 642	18 642
Autres réserves	252	297
Report à nouveau	32	- 19 620
Résultat de l'exercice	68 794	59 801
CAPITAUX PROPRES	741 361	718 520
Provisions pour risques et charges	6 419	12 083
Dettes financières	411 310	280 076
Dettes d'exploitation	22 293	19 769
Autres dettes et comptes de régularisation	1 376	2 628
DETTES	434 979	302 473
Écart de conversion passif	493	418
TOTAL PASSIF	1 183 253	1 033 494

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	58 815	46 415
Autres produits	40	7
Reprises de provisions et transferts de charges	3 180	2 158
PRODUITS D'EXPLOITATION	62 035	48 580
Achats et charges externes	36 964	27 898
Impôts et taxes	1 149	813
Salaires et charges sociales	31 119	27 168
Dotations aux amortissements	6 792	5 923
Dotations aux provisions	1 657	1 122
Autres charges	194	168
CHARGES D'EXPLOITATION	77 875	63 092
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 15 840	- 14 512
RÉSULTAT FINANCIER	74 442	64 095
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	58 603	49 583
Résultat exceptionnel	301	- 230
Impôt sur les sociétés	9 890	10 448
RÉSULTAT NET	68 794	59 801

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	30/09/2024	30/09/2023
RÉSULTAT NET	68 794	59 801
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (y.c. dépréciations)	- 7 435	- 19 445
Plus et moins-values de cession	- 19	446
Autres produits et charges	10	
Produits financiers sur dividendes	- 74 979	- 56 726
Abandons de créances et pertes sur créances irrécouvrables	0	8 147
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT D'ENDETTEMENT ET IMPÔT	- 13 629	- 7 777
Coût de l'endettement net	13 558	9 341
Charge d'impôt	- 9 889	- 10 448
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT D'ENDETTEMENT ET IMPÔT	- 9 960	- 8 884
Variation du BFR	- 2 679	3 495
Impôts versés	10 841	25 018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	- 1 798	19 629
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 13 263	- 13 574
Dividendes reçus	74 979	56 726
Acquisitions d'immobilisations financières	- 147 857	- 83 436
Encaissements ou décaissements sur créances financières	- 14 563	825
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 100 704	- 39 459
Variation des découverts	162 013	103 263
Variation des emprunts	- 100 000	
Intérêts financiers versés	- 14 913	- 9 268
Variations des créances et dettes diverses	0	
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital	0	
Dividendes attribués aux actionnaires	- 45 952	- 41 836
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	1 148	52 159
VARIATION DE TRÉSORERIE	- 101 354	32 329
Trésorerie à l'ouverture	30 397	- 1 932
Trésorerie à la clôture	- 70 957	30 397
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 101 354	32 329

5.4.2 Notes annexes aux comptes sociaux

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Note 1	Principaux événements survenus au cours de l'exercice	300	Note 5	Engagements hors bilan	310
Note 2	Principes, règles et méthodes comptables	300	Note 6	Autres informations	310
Note 3	Notes afférentes au bilan	301	Note 7	Événements postérieurs à la date de clôture	310
Note 4	Notes afférentes au compte de résultat	309	Note 8	Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	311

Les notes annexes aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2024 comportent les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 1 183 253 K€, et au compte de résultat dont le bénéfice s'élève à 68 794 K€.

Note 1 Principaux événements survenus au cours de l'exercice

Le Groupe a fait l'acquisition le 13 juin 2024 de 83,02 % du groupe Urban Soccer, numéro 1 du foot à 5 et co-leader du padel en France.

Le Groupe a par ailleurs sécurisé l'acquisition de 3,44 % complémentaires du capital de la société Soccer 5 France SAS détenus par la société Soccer 5 Evolution, holding de certains managers du Groupe, avec la mise en place de promesses de vente, exerçables entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2024, afin de lui permettre de finaliser certaines diligences préalables nécessaires à la détermination de la structure d'acquisition de cette dernière participation. À terme, la Compagnie des Alpes détiendra, comme annoncé, 86,46 % du capital de la société mère du groupe Urban.

Cette acquisition se réalise sur la base d'une valeur d'entreprise de 157 M€ (pour 100 % du capital) et d'un prix de 129,7 millions d'euros pour 86,46 % du capital. Le groupe Urban exploite en propre 35 centres en France, et un au Portugal, qui représentent un total de 270 terrains de foot à 5. Il développe également une activité de padel et dispose à ce jour de 100 courts dédiés répartis dans ses centres. Il est numéro 1 du marché en France avec 25 % de part de marché et il accueille environ 3,75 millions de joueurs par an.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement, en général, sur une durée d'un à trois ans. Cependant une durée de cinq à huit ans peut être retenue sur les projets significatifs (CRM, *data lakes*, tunnels de vente, outils de billetterie) dont la durée de vie est plus élevée.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- installations générales : 10 ans ;
- matériel (transport, bureau et informatique) : 3 à 5 ans ;
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- construction : 30 à 40 ans.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

La valeur des titres de participation fait l'objet de tests annuels sur la base d'une évaluation multicritère (actif net, perspectives d'évolution déterminées à partir des plans d'affaires à moyen terme des sociétés concernées, valeur de réalisation estimée, etc.). Des dépréciations peuvent être constatées lorsque la valorisation (basée sur ces évaluations multicritères) est inférieure au prix de revient.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ à la retraite sont valorisés et inscrits en hors-bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront

versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 65 ans pour les cadres (64 ans pour les autres catégories), à l'initiative du salarié, a été retenue. L'indemnité reflète différents coefficients et hypothèses (probabilité de survie, évolution de la base de calcul de l'indemnité, inflation...). Le taux d'actualisation est basé sur l'évolution de l'iBOXX à 10 ans et ressort à 3,35 % pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 (contre 4 % au 30 septembre 2023).

Note 3 Notes afférentes au bilan

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2024
Immobilisations corporelles	3 606	152	- 5	3 753
Amortissements s/ corporelles	- 1 590	- 322	5	- 1 907
TOTAL NET	2 016	- 170	-	1 846

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2024
Immobilisations incorporelles	31 254	9 985	-	41 239
Amortissements s/ incorporelles	- 10 524	- 6 470	-	- 16 994
Immobilisations incorporelles en cours	6 793	9 719	- 6 338	10 174
TOTAL NET	27 524	13 234	- 6 338	34 419

Les investissements correspondent, pour l'essentiel, aux développements informatiques portés par la Compagnie des Alpes (notamment développement d'applications CRM, de *data lakes*, d'outils de billetterie, ainsi que le développement du nouvel ERP Groupe).

3.2. Immobilisations financières

L'évolution du poste « Immobilisations financières » se synthétise comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/09/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2024
Titres de participation	1 030 781	147 935	-	1 178 716
Titres de participation non consolidés	14 313	-	- 59	14 254
Créances rattachées (et ICNE)	9 256	14 115	-	23 371
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	372	-	- 3	369
Actions autodétenues	597	-	- 238	359
Encours de trésorerie sur contrat de liquidité	158	1 056	-	1 214
TOTAL BRUT	1 055 477	162 868	- 62	1 218 283
Dépréciation des titres de participation	- 82 667	- 10 459	19 355	- 73 771
Dépréciation des créances rattachées	- 6 935	- 332	-	- 7 267
TOTAL NET	965 875	152 077	19 293	1 137 245

La Compagnie des Alpes a procédé à l'acquisition des 17 % restants du capital de MMV le 27 mars 2024, pour un montant de 14,4 M€.

Le Groupe a fait l'acquisition le 13 juin 2024 de 83,02 % du groupe Urban Soccer, pour un montant de 124,5 M€. Le Groupe a par ailleurs sécurisé pour un montant de 5,2 M€ l'acquisition de 3,44 % complémentaires du capital de la société Soccer 5 France SAS

détenus par la société Soccer 5 Evolution, holding de certains managers du Groupe, avec la mise en place de promesses de vente, exerçables entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2024, afin de lui permettre de finaliser certaines diligences préalables nécessaires à la détermination de la structure d'acquisition de cette dernière participation. À terme, la Compagnie des Alpes détiendra, comme annoncé, 86,46 % du capital de la société mère du groupe Urban.

Cette acquisition se réalise sur la base d'une valeur d'entreprise de 157 millions d'euros (pour 100 % du capital) et d'un prix total de 129,7 M€ pour 86,46 % du capital. Elle est assortie d'un complément de prix potentiel de 10 millions d'euros qui serait versé sous certaines conditions, en cas d'évolution favorable du régime fiscal applicable aux activités du groupe Urban. Le Groupe dispose également de promesses de vente conclues à son profit pour acquérir les actions restantes détenues par les minoritaires (13,54 %) dans un horizon de quatre à cinq ans, avec une méthode de valorisation identique à celle de l'acquisition, mais incluant, pour une partie du prix, des conditions de présence des managers fondateurs.

Le groupe Urban exploite en propre 35 centres en France, et un au Portugal, qui représentent un total de 270 terrains de foot à 5. Il développe également une activité de padel et dispose à ce jour de 100 courts dédiés répartis dans ses centres. Il est numéro 1 du marché en France avec 25 % de part de marché et il accueille environ 3,75 millions de joueurs par an.

La Compagnie des Alpes a procédé à l'acquisition pour 1 € des titres de participation de la société Travelfactory Exploitation, qui étaient auparavant détenus par sa filiale Travelfactory.

La Compagnie des Alpes a également réalisé, au cours de l'exercice 2023/2024, une augmentation de capital en numéraire de sa filiale Travelfactory pour un montant de 9 M€.

La société Foncière Les Arcs a été liquidée en mars 2024, générant un boni de liquidation de 7 K€.

Les dépréciations de titres s'élèvent à 73,4 M€ au 30 septembre 2024 après prise en compte de dotations pour un montant de 10,5 M€ et de reprises pour un montant de 19,4 M€.

Les dotations s'analysent principalement comme suit :

- dépréciation des titres France Miniature pour un montant de 1,0 M€ ;
- dépréciation des titres CDA Management pour un montant de 0,4 M€ ;
- dépréciation des titres Travelfactory pour un montant de 9,0 M€ ;
- dépréciation des titres Art Ludique pour un montant de 0,03 M€ ;

Les reprises se détaillent comme suit :

- reprise de dépréciation des titres HHH pour un montant de 5,6 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres CDA DL pour un montant de 0,2 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres FamilyPark pour un montant de 13,2 M€ ;
- reprise de dépréciation des titres Mountain Collection Immobilier (anciennement Ski & Soleil) pour un montant de 0,4 M€.

Les dépréciations des créances financières s'élèvent à 7,3 M€ au 30 septembre 2024 après prise en compte des dotations de l'exercice, pour un montant de 0,3 M€ correspondant à la dépréciation de la créance financière sur CDA Beijing.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations <i>(en milliers d'euros)</i>	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/2024 (directe et indirecte)
FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)			
BY GREVIN ⁽²⁾ - GENEVE - SUISSE	SA	30/09/2024	100 %
CDA-DOMAINES SKIABLES - n° SIREN 477 855 787 - 75009 PARIS	SAS	30/09/2024	100 %
GREVIN & CIE - n° SIREN 334 240 033 - 60128 PLAILLY	SA	30/09/2024	100 %
CDA FINANCEMENT - n° SIREN 482 940 616 - 75009 PARIS	SAS	30/09/2024	99 %
MUSEE GREVIN - n° SIREN 552 067 811 - 75009 PARIS	SA	30/09/2024	100 %
FRANCE MINIATURE - n° SIREN 348 677 196 - 78990 ELANCOURT	SAS	30/09/2024	100 %
HARDERWIJK HELLENDORRN HOLDING - NL 3840 - HARDERWIJK - PAYS BAS	BV	30/09/2024	100 %
BELPARK - WAVRE - BELGIQUE	BV	30/09/2024	100 %
SOCIETE DU PARC DU FUTUROSCOPE - n° SIREN 444 030 902 - 86130 JAUNAY CLAN	SA	30/09/2024	79,81 %
CDA BRANDS - n° SIREN 383 926 532 - 75009 PARIS	SAS	30/09/2024	100 %
AVENIR LAND - n° SIREN 311 285 068 - 38630 LES AVENIERES	SAS	30/09/2024	100 %
CDA MANAGEMENT - n° SIREN 500 244 140 - 75009 PARIS	SAS	30/09/2024	100 %
LOISIRS RE - L 8070 BERTRANGE (GD Luxembourg)	SA	30/09/2024	100 %
CDA BEIJING BUSINESS CONSULTING - PEKIN - CHINE	Ltd	30/09/2024	100 %
CDA DL - n° SIREN 534 737 432 - 75009 PARIS	SAS	30/09/2024	100 %
INGELO - n° SIREN 534 870 803 - 73000 CHAMBERY	SAS	30/09/2024	100 %
TRAVELFACTORY - n° SIREN 414 520 254 - 93 400 SAINT OUEN	SAS	30/09/2024	100 %
MOUNTAIN COLLECTION IMMOBILIER - n° SIREN 509 089 322 - 73 000 CHAMBERY	SAS	30/09/2024	100 %
FAMILYPARK GMBH - Sankt Margarethen, Autriche	SARL	30/09/2024	94,9 %
SAS MMV - N° SIREN 411926892 - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR	SAS	30/09/2024	100 %
FONCIERE LES MENUIRES - N° SIREN 797681723 - 73440 LES BELLEVILLE	SAS	30/09/2024	100 %
SOCCER 5 FRANCE - N° SIREN 491 537999 - 63800 COURNON-D'AUVERGNE	SAS	30/09/2024	83 %
TRAVELFACTORY EXPLOITATION - N° SIREN 889260451 - 75009 PARIS	SAS	30/09/2024	100 %
PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)			
CMB - n° SIREN 605 520 584 ⁽³⁾ - 74400 CHAMONIX	SA	31/05/2024	37,49 %
JARDIN d'ACCLIMATATION - n° SIREN 582 110 995 - 75016 PARIS	SA	31/12/2023	20 %
2CO IMMO - n° SIREN 809 948 870 - 05330 SAINT CHAFFREY	SAS	31/12/2023	45 %
SCI RT LES CLARINES - n° SIREN 850 101 635 - 73000 CHAMBERY	SCI	31/12/2023	27,27 %

(1) Montant en principal

(2) Conversion pour 1 € : CHF 0,9816

(3) Données consolidées du Groupe CMB au 31 mai 2024

Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris résultat	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés ⁽¹⁾	Montants des cautions et avals donnés par CDA	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
3 390	- 1 523	3 178	795	5 334	- 339	-	8 749	-
298 531	96 081			-	35 215	45 500	318 531	318 531
52 913	31 393			204 055	17 562	12 217	114 541	114 541
1 010	3 591		675 200	-	2 816	1 881	1 500	1 500
4 603	1 643			14 045	1 183	1 329	31 430	31 430
1 809	- 1 089			4 146	- 867	-	9 512	-
252	81 664			-	- 1 773	-	105 478	105 478
97 164	32 313			92 615	3 151	4 257	142 545	142 545
6 504	23 113		31 479	130 682	10 488	4 886	59 306	59 306
713	24 503			-	1 437	2 600	16 850	16 850
915	4 928			25 281	1 585	-	16 038	16 038
331	- 180			1 329	- 432	-	2 574	151
2 075	3		981	-	-	-	2 075	2 075
1 076	- 1 422	332		-	- 84	-	1 130	1
2 685	44			442	- 2	-	2 725	1 372
100	- 378			7 447	- 604	110	100	100
1 128	- 3 490		2 000	63 248	- 3 538	-	39 097	-
7 523	- 1 148			19 715	- 544	-	9 510	9 510
50	25 027			30 811	5 045	-	48 993	48 993
6 054	19 374		5 000	82 553	3 494	-	96 000	96 000
1 229	- 710	353		293	- 45	-	940	940
1 204	14 242	13 091		4 502	- 815	-	124 535	124 535
20	- 856			2 569	- 679	-	-	-
6 885	206 374			144 330	21 965	2 199	26 557	26 557
7 738	- 5 174	2 250	9 636	28 230	- 7 908	-	9 750	-
3 580	- 598	414		658	49	-	1 611	1 247
5 500	- 780			1 692	- 65	-	1 500	1 500

3.3. Contrat de liquidité et actions autodétenues

Les actions autodétenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidité sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 14 mars 2024, la CDA détenait au 30 septembre 2024, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 21 622 actions représentant une valeur comptable brute de 359 K€ ;
- un encours de trésorerie de 1 214 K€ (en principal et intérêts courus).

Au regard du cours de l'action Compagnie des Alpes au 30 septembre 2024 qui s'établissait à 14,20 €, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.4. Créances d'exploitation

Le poste « Créances d'exploitation » s'établit à 8 651 K€. Il est composé :

- des créances clients : 3 527 K€ ;
- des créances sociales et fiscales : 1 315 K€ ;
- des comptes courants de l'intégration fiscale : 3 458 K€ ;
- des créances fournisseurs (acomptes versés, avoirs à recevoir) : 350 K€.

L'essentiel de ces créances est à échéance à moins d'un an.

3.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 1 013 K€, concernent des charges d'exploitation.

3.6. Capital social

Au 30 septembre 2024, le capital est composé de 50 622 242 actions ordinaires. La valeur nominale unitaire est de 0,50 €.

Les comptes de la Compagnie des Alpes, et de ses filiales, sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

3.7. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & boni de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2022	25 222	675 968	18 984	- 50 413	30 793	-	700 555
Affectation du résultat				30 793	- 30 793		-
Distribution de dividendes		- 41 836					- 41 836
Augmentations de capital	45		- 45				-
Résultat de l'exercice					59 801		59 801
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2023	25 267	634 132	18 939	- 19 620	59 801	-	718 520
Affectation du résultat				59 801	- 59 801		-
Distribution de dividendes		- 5 803		- 40 149			- 45 952
Augmentations de capital	44		- 44				-
Résultat de l'exercice					68 794		68 794
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2024	25 311	628 329	18 895	32	68 794	-	741 362

L'Assemblée générale du 14 mars 2024 a décidé, lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023, de procéder à une distribution de dividendes de 45 952 K€, prélevée sur le report à nouveau pour 40 149 K€ et sur les primes d'émission pour 5 803 K€.

Le Groupe a mis en place les plans de rémunération suivants, dénoués en instruments de capitaux propres (attribution gratuite d'actions) :

Plan d'attribution d'actions de performance ⁽¹⁾	Plan n° 22	Plan n° 23	Plan n° 24	Plan n° 25	Plan n° 26	Plan n° 27	Total
Date de l'Assemblée	08/03/2018	05/03/2020	25/03/2021	25/03/2021	09/03/2023	14/03/2024	
Date de mise en œuvre (décision du Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	25/04/2019	25/06/2020	27/04/2021	23/05/2022	23/05/2023	21/05/2024	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	67 050	74 790	73 535	104 032	122 480	131 110	
<i>Dont les mandataires sociaux</i>	-	-	-	-	-	10 000	
<i> Dominique Thillaud</i>						5 500	
<i> Loïc Bonhoure</i>						4 500	
Nombre de bénéficiaires	165	198	176	189	214	227	
Nombre d'actions complémentaires pour ajustement suite à l'augmentation de capital		22 821	29 744				
Date de décision d'attributions complémentaires		05/07/2021	05/07/2021				
Date d'acquisition des actions de performance	25/04/2021	25/06/2022	29/04/2023	25/05/2024	26/05/2025	22/05/2026	
Actions de performance définitivement acquises	53 350	79 530	89 523	89 107	-	-	
Actions de performance radiées ou annulées	13 700	18 081	13 756	14 925	8 690	3 090	
Actions de performance restantes	-	-	-	-	113 790	128 020	241 810

(1) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

Le Groupe a également mis en place des plans universels d'attribution gratuite d'actions :

Plan universel d'attribution gratuite d'actions	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Total
Date de l'Assemblée	09/03/2023	14/03/2024	14/03/2024	
Date de mise en œuvre (décision du Directeur général sur délégation du Conseil d'administration)	31/08/2023	14/03/2024	29/08/2024	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	47 760	74 460	61 500	
<i>Dont mandataires sociaux</i>	-	-	-	
Nombre de bénéficiaires	1 592	2 482	2 050	
Date d'acquisition des actions gratuites	01/09/2026	15/03/2027	30/08/2027	
Actions gratuites définitivement acquises	-	-	-	
Actions gratuites radiées ou annulées	9 510	9 150	-	
Actions gratuites restantes	38 250	65 310	61 500	165 060

3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2024
Provisions pour risques filiales	1 000		- 1 000	-
Provisions pour situations nettes négatives	8 093	3 310	- 7 777	3 626
Provisions pour risques divers	2 840	1 641	- 1 838	2 643
Provisions pour pertes de change	-			-
Provisions pour charges	150			150
TOTAL	12 083	4 951	- 10 615	6 419

Les provisions pour situations nettes négatives des filiales incluent les provisions complémentaires nécessaires dès lors que les titres sont intégralement dépréciés et que la Société ne dispose pas de créance sur ses filiales.

Au 30 septembre 2024, une provision pour situation nette négative a été dotée pour un montant de 3,3 M€ au titre de la société

Travelfactory. La provision dotée au 30 septembre 2023 a été reprise pour un montant de - 7,8 M€, suite à la recapitalisation de la filiale pour un montant de 9 M€ en mars 2024.

Les provisions pour risques divers sont liées à des risques identifiés ou des litiges en cours.

3.9. Dettes financières

Les variations des dettes financières de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2024
Emprunt obligataire	100 000		- 100 000	-
Emprunts Groupe	178 000	159 400		337 400
Intérêts courus non échus s/emprunts	1 661	2 876	- 1 661	2 876
Découverts bancaires (y.c. intra-groupe)	415	71 034	- 415	71 034
TOTAL	280 076	233 310	- 102 076	411 310

L'emprunt obligataire de 100 M€ souscrit en 2014 a été remboursé en mai 2024.

Les emprunts Groupe correspondent à des emprunts souscrits auprès de CDA Financement. Les découverts bancaires font partie intégrante du *cash pooling* du Groupe.

Les échéances des dettes financières de la Société s'analysent comme suit :

Dettes financières (en milliers d'euros)	Total	Échéance à moins d'un an				Plus de 5 ans
		1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
Emprunts Groupe	337 400			142 400	195 000	
Intérêts courus non échus s/emprunts	2 876	2 876				-
Découverts bancaires (y.c. intra-groupe)	71 034	71 034				-

3.10. Dettes d'exploitation

La composition des dettes d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Au 30/09/2024
Dettes fournisseurs	6 816	7 073
Dettes envers le personnel et les organismes sociaux	9 937	11 400
Dettes fiscales (TVA, impôts et taxes)	578	714
Comptes courants liés à l'intégration fiscale (dettes)	1 038	690
Dettes d'impôts sur les sociétés	1 400	2 415
TOTAL	19 769	22 293

L'essentiel de ces dettes est à échéance à moins d'un an.

3.11. Autres dettes et comptes de régularisation

La composition des autres dettes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Au 30/09/2024
Dettes sur immobilisations	69	333
Autres dettes	2 559	1 044
TOTAL	2 628	1 376

L'essentiel de ces dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 4 Notes afférentes au compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 58,8 M€. Il comprend principalement les prestations réalisées par la Société pour le compte des filiales (prestations opérationnelles, informatiques et prestations de holding) ainsi que la mise à disposition ponctuelle de personnel auprès de ses filiales.

Le chiffre d'affaires est en progression de 12,4 M€ par rapport à l'exercice précédent.

4.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes des reprises de provision et autres produits s'élèvent à 77,9 M€ et progressent de 14,8 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse des autres achats et charges externe de 9,1 M€ ;
- la hausse des frais de personnel de 4,0 M€, suite à l'embauche d'environ 18 ETP sur l'exercice ;
- la hausse des dotations aux amortissements et provisions de 1,4 M€ par rapport à l'exercice précédent, résultant en partie des investissements réalisés dans l'informatique et le digital.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2023	Au 30/09/2024
Dividendes	56 726	74 979
Revenus des créances financières	182	877
SOUS-TOTAL DIVIDENDES ET REVENUS DE CRÉANCES	56 908	75 856
Charges d'intérêts des emprunts et <i>cash pooling</i>	- 5 943	- 12 286
Charges d'intérêts (emprunt obligataire)	- 3 573	- 2 149
SOUS-TOTAL COÛT DU FINANCEMENT	- 9 516	- 14 435
Reprise de provisions financières	35 838	27 132
Dépréciations des immobilisations financières	- 11 191	- 14 101
SOUS-TOTAL PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (NETTES)	24 647	13 031
Autres	- 7 944	- 10
RÉSULTAT FINANCIER	64 095	74 442

La Société a perçu 75 M€ de dividendes de ses filiales au cours de l'exercice 2023/2024, contre 56,7 M€ en 2022/2023.

Les frais financiers sur emprunts obligataires, emprunts Groupe et compte courant de *cash pooling* s'élèvent à 14,4 M€, contre 9,5 M€ au 30 septembre 2023.

Des reprises nettes de dotations aux provisions ont été comptabilisées sur les titres de participation et les créances financières pour un montant de 13 M€ (cf. note 3.2).

4.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit, au 30 septembre 2024, à 0,3 M€ contre - 0,2 M€ au 30 septembre 2023. Il inclut principalement le boni/mail sur rachat d'actions propres (animation de marché titres Compagnie des Alpes) pour un montant de 0,4 M€.

4.5. Impôt sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Compagnie des Alpes est restée à la tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant toutes les entités françaises du Groupe détenues à plus de 95 %.

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constate l'impôt comme si elle n'était pas intégrée et la société mère enregistre l'impôt global du groupe fiscal.

Le groupe fiscal dégage un bénéfice d'ensemble de 61,0 M€. Il est redevable d'une charge d'impôt de 14,6 M€. Il ne dispose d'aucun déficit reportable, la totalité des déficits antérieurs du périmètre d'intégration ayant été utilisée au 30 septembre 2023.

Note 5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés prennent en compte :

- deux garanties de passif données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation pour un montant total de 7,8 M€ ; une d'un montant de 6,85 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041 et une d'un montant de 0,99 M€ relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024 ;
- une garantie pour la redevance de DSP de SCV de 0,6 M€ est accordée ;
- une garantie de six mois de loyer est accordée au bailleur de Chaplin's World (0,795 MCHF) ;
- les garanties suivantes ont été données par la Compagnie des Alpes SA concernant le parc actuel du Futuroscope et le second parc qui est en cours de construction suite aux accords conclus le 12 octobre 2020 :
 - une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€,
 - une lettre d'intention a été signée garantissant deux années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€,
 - enfin une garantie de loyer d'un trimestre a été donnée pour le second parc dont la construction est en cours pour un montant de 0,279 M€ ;
- des engagements de retraites et de retraite complémentaire constituent des engagements hors-bilan :
 - pour 2,4 M€ au titre de l'indemnité de départ en retraite,
 - pour 3,4 M€ concernant des retraites complémentaires ;

- des garanties pour tour-opérateur octroyées pour le compte de Skiline (0,5 M€), de Snowtime (0,49 M€), de Djay (0,5 M€) et de Travelfactory (2 M€) ;
- un engagement en faveur de AXA XL, pour le compte de Loisirs Ré, pour 1 M€ ;
- dans le cadre de l'acquisition du groupe Urban Soccer ;
 - dans le cadre du protocole d'accord conclu avec les sociétés du groupe Urban Soccer, du 11 juin 2024, la Compagnie des Alpes SA s'est engagée à acquérir, 3,44 % des titres Soccer 5 France SAS (4 135 titres) auprès à la société Soccer 5 Evolution pour 5 154 K€ au plus tard le 31 décembre 2024,
 - dans le cadre du protocole d'accord conclu avec les sociétés du groupe Urban Soccer, du 11 juin 2024, la Compagnie des Alpes SA s'est engagée à acquérir les 13,54 % des titres Soccer 5 France SAS détenus par des actionnaires minoritaires (14 412 titres détenus par S'Events et 1 885 titres détenus par Soccer 5 Evolution) entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2029, pour une valeur maximum de 36 705 K€.

Les engagements reçus prennent en compte :

- une ligne de crédit accordé et non utilisée de CDA Financement pour 76 M€ ;
- une garantie de passif reçue de M. Jean-Marc Filippini lors de l'acquisition du groupe MMV pour un montant de 5 M€ ;
- une garantie de passif reçue lors de l'acquisition du groupe Urban Soccer pour un montant de 14,9 M€.

Note 6 Autres informations

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023/2024	Exercice 2022/2023
CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾	-	1
Comité exécutif Groupe	6 851	7 388
Avantages à court terme	3 614	3 716
• Salaires de base	2 144	2 131
• Autres éléments à court terme	1 470	1 585
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	839	797
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽³⁾	2 158	2 699
Paiement en actions	241	176

(1) Avantages au titre du mandat de Président du Conseil d'administration entre le 1^{er} juin 2021 et le 1^{er} novembre 2022.

(2) Dont données au titre du régime de retraite à prestations définies : coûts des services rendus et intérêts crédités pour la période N+1.

(3) Établies sur la base des maxima théoriques.

Note 7 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 18 décembre 2024, conformément aux accords conclus avec les cédants le 13 juin 2024, la Compagnie des Alpes a fait l'acquisition de 3,44 % des titres de la société Soccer 5 France SAS pour un montant de 5 154 K€, depuis la Compagnie des Alpes détient 86,46 % du capital de la société mère du groupe Urban.

Note 8 Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en euros)	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	186 829 064	25 182 041	25 221 806	25 266 568	25 311 121
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	24 510 101	50 364 082	50 443 612	50 533 135	50 622 242
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires	29 516 859	31 290 760	38 153 827	46 414 608	58 815 278
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39 326 960	- 16 064 557	- 13 027 073	4 672 480	51 478 092
c) Impôts sur les bénéfices	7 741 941	3 785 905	9 807 530	10 448 300	9 889 698
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 32 359 640	- 79 217 118	30 792 596	59 801 054	68 793 802
e) Résultats distribués	-	-	41 835 610	45 953 408	ND
RÉSULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,92	- 0,24	- 0,06	0,30	1,21
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1,32	- 1,57	0,61	1,18	1,36
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,83	0,91	ND
PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés	130	126	146	172	190
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	12 350 201	12 930 498	16 305 993	18 751 690	21 326 989
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	9 350 153	5 966 078	8 401 313	8 416 623	9 791 908